

PROJET ASSOCIATIF 2021-2026

Mai 2021

Association Père Le Bideau



Mot du Président

Le projet associatif de l'APLB a été élaboré et mis en place en 2010, après une longue réflexion du Conseil d'Administration et une consultation du personnel des établissements.

Révisé en 2018 à la suite de la constitution à effet au 1^{er} janvier 2018 d'un grand ensemble associatif APLB intégrant de nouvelles activités dans les domaines de l'insertion et de la protection juridique des majeurs, il fait en cette année 2021 l'objet d'une actualisation permettant d'élaborer une stratégie d'évolution pour la période 2021 – 2026, et répondant à plusieurs impératifs :

- Définir les perspectives et stratégies pour chacune des sections, telles que définies dans les nouveaux statuts adoptés en 2018.
- Prendre en compte la réorganisation du siège en intégrant, après la démarche qualité initiée en 2016, la gestion administrative, financière et les ressources humaines, en lien avec les établissements.
- Asseoir la place et la souveraineté associative de l'APLB dans le contexte politique, économique et social.
- Répondre à l'obligation légale issue de la loi du 2 janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale »

Le projet associatif évolue et s'adapte dans le respect des principes fondamentaux de l'APLB :

- Respect des valeurs découlant des origines, de l'histoire et de l'expérience acquise au cours des quatre-vingts dernières années.
- Réflexion et échanges approfondis et réguliers entre le personnel, les cadres, le Directeur Général et le Conseil d'Administration.
- Recherche permanente de la qualité de l'accueil des personnes et de l'accompagnement des équipes dans les établissements et services.
- Adaptation aux spécificités des personnes accompagnées afin de leur permettre de construire ou reconstruire un projet pour leur avenir.
- Ancrage de l'Association et de ses établissements dans les territoires, comme acteurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Ce projet associatif actualisé constitue donc pour les cinq années à venir le socle fédérateur de l'APLB dans la diversité de ses missions qui ont un dénominateur commun la devise :

« Accueillir, Reconstruire »

Jean-Marie LAURENT

ASSOCIATION PÈRE LE BIDEAU – APLB PROJET ASSOCIATIF 2021-2026

A- HISTORIQUE

Le père fondateur Jean-Baptiste LE BIDEAU est né le 28 mars 1890 à Kergo, dans le Morbihan.

Il s'engage dans la vie religieuse et missionnaire et est ordonné prêtre à 27 ans au Canada.

De 1911 à 1930, il découvre l'éducation de l'enfance malheureuse dans un orphelinat agricole.

« Rapatrié » en France pour raison de santé, il est envoyé à Angoulême dans la Communauté Montfortaine d'Obézine.

Dans la vallée de l'Anguienne, il rencontre des enfants et leurs familles vivant dans une profonde misère. Pour eux, il organise un patronage et des goûters qui deviennent cantine au fil des jours et des besoins.

Ainsi naîtra et se développera ce que les angoumoisins appelleront « la petite œuvre ».

Dès le début de la guerre, devant l'afflux d'enfants égarés, abandonnés, orphelins, sa mission prend de l'ampleur et il se fait alors mendiant pour nourrir les enfants.

Deux idées fondent le sens de son action :

«... remédier aux misères physiques et morales de l'enfance de la classe populaire...» (1933)

«... essayer d'éloigner le moins possible les enfants de leurs attaches pour ne pas les déraciner... » (1957)

Une association Loi 1901 (association à but non-lucratif) est créée en 1941 sous le nom de « La Mère des Pauvres ».

Fin de l'année 1944, l'Association et **ses centaines** d'enfants s'installent à Angoulême, quartier de Basseau, sur l'ancien camp des « Trois Chênes », siège actuel de l'Association.

Dès 1945, l'Association, devenue « Marie, Mère des Pauvres » bénéficie d'un financement public. Elle ne cesse d'augmenter sa capacité d'accueil et reçoit dès cette époque, tout enfant en difficulté et nécessitant d'être aidé, dans des structures de plus en plus professionnelles, adaptées et spécialisées.

En 1978 elle prend le nom de son fondateur décédé en 1973 : **ASSOCIATION PÈRE LE BIDEAU (APLB)**.

Elle est dorénavant implantée dans un grand quart sud-ouest de la France, dans 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et 6 départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde et Hautes-Pyrénées)

Après fusion-absorption des associations d'intérim et de travail temporaire de Charente et Dordogne déjà proches d'elle et de l'ATI de la Charente, association de protection juridique des majeurs, l'APLB s'est réorganisée en 5 sections à partir du 1er janvier 2018.

Ainsi, avec le soutien du siège et sous la responsabilité du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, ces sections gèrent plus facilement leurs activités propres et poursuivent de façon plus proche et plus efficace une action et un développement sectoriel.

D'origine confessionnelle catholique, l'APLB s'appuie sur les valeurs humanistes universelles :

Dignité de la personne humaine – Solidarité – Tolérance

B- LES VALEURS

DIGNITÉ :

Par sa naissance, tout être humain accède au statut de sujet libre et autonome, à la dignité inaliénable de « personne humaine », capable de choisir sa vie.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... » (Déclaration universelle des droits de l'homme, art. Premier)

SOLIDARITÉ :

Pour survivre, chaque personne engage des relations avec d'autres personnes, avec lesquelles elle doit inventer une vie commune. Ayant besoin les unes des autres, elles deviennent solidaires.

« Pour qu'un rempart tienne, il faut aux petites pierres le secours des grandes, comme aux grandes l'étau des petites. » (Sophocle, Ajax)

TOLÉRANCE :

La survie de chacun impose à tous, sous peine d'auto-exclusion, des compromis, une certaine renonciation à soi, une prise de distance qui laisse place à la dignité de l'autre pour construire le vivre ensemble qu'est la solidarité.

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire. » (Citation attribuée à Voltaire)

Ce projet associatif régit l'ensemble des structures de l'APLB et s'impose à tous : personnes accueillies, salariées et bénévoles, en termes de droits et de devoirs.

Il engage chacun, et chacun veille à son inscription au cœur des missions de l'APLB.

C- LES MISSIONS DE L'APLB

L'association exerce ses missions dans plusieurs domaines :

- Le domaine social et médico-social, dans le cadre de la protection et de l'éducation des jeunes placés ou orientés par l'ASE, la PJJ et la MDPH.
- Les domaines de l'insertion, de la formation et de la protection juridique des majeurs, avec les services partenaires tels que la DDETSPP, la Région, les entreprises, ...).

Dans la fidélité à la devise « accueillir, reconstruire » de l'association, ces missions reposent sur trois principes fondamentaux :

Placer la personne au cœur de son engagement

- Offrir à chaque personne accompagnée une écoute bienveillante et un cadre protecteur pour son épanouissement,
- Respecter les différences sans discrimination liée aux origines, apparences, opinions, convictions ou orientations,
- S'attacher à la richesse de chacun et aux signes positifs les plus ténus,
- Ouvrir et approfondir, auprès des personnes accompagnées comme dans les équipes éducatives, des perspectives dynamiques et valorisantes, en dépit de conditions jugées a priori peu favorables,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle, notamment par le biais de l'accompagnement, de la formation et de l'apprentissage,
- Accompagner les majeurs protégés dans le cadre de l'application des mesures judiciaires prises dans l'intérêt de chaque personne.

Garantir le professionnalisme de ses actions

- Recruter des professionnels qualifiés pour les tâches à accomplir.
- S'attacher à une formation continue, à portée technique et éthique, visant à la fois la prise en charge éducative et la gestion des groupes comme deux versants indissociables de toute démarche éducative.
- Accompagner et soutenir les équipes.
- Assurer la veille documentaire sur les évolutions législatives et réglementaires qui encadrent les divers métiers de l'accompagnement spécialisé.
- Maintenir et nourrir le lien entre la démarche politique des membres du conseil d'administration et la démarche technique des professionnels de l'association.
- Veiller à la bonne adaptation, dans chaque section, des moyens et des réponses apportées aux besoins des territoires.

Maintenir les liens de la personne avec sa famille et ses proches,

“La famille est l’élément naturel et fondamental de la société...” (Déclaration universelle des droits de l’homme, art 16- alinéa 3)

- Rencontrer les parents et les associer dès l'origine de la prise en charge.
- Organiser des visites et/ou des échanges réguliers, selon les modalités retenues par la mesure de placement.
- Rappeler avec constance aux parents comme aux enfants le lien fort qui les unit.
- Mener avec les familles un travail sur le contexte familial en lien avec les différents professionnels de secteur.
- Favoriser autant que possible le maintien des relations de chacun avec ses proches et son cadre de vie d'origine.
- Mettre en place et animer dans la mesure du possible, des Conseils de Vie Sociale ou toute forme de participation.

L’APLB veille à ce que ces valeurs et principes éthiques soient partagés et deviennent la référence pour tous.

D- LES MOYENS

Au fil des années et dans la poursuite de l'œuvre de son fondateur, l'Association Père Le Bideau a connu un fort développement de son activité, et a mis en œuvre des structures et moyens de nature à y répondre :

- **Les organes de gouvernance :**

- ❖ L'Assemblée Générale de l'association
- ❖ Le Conseil d'administration et son Président
- ❖ Le Bureau du Conseil d'administration
- ❖ Le Président Délégué de chaque section associative autonome
- ❖ Les Bureaux de Sections
- ❖ La Direction Générale

- **Les Sections autonomes :**

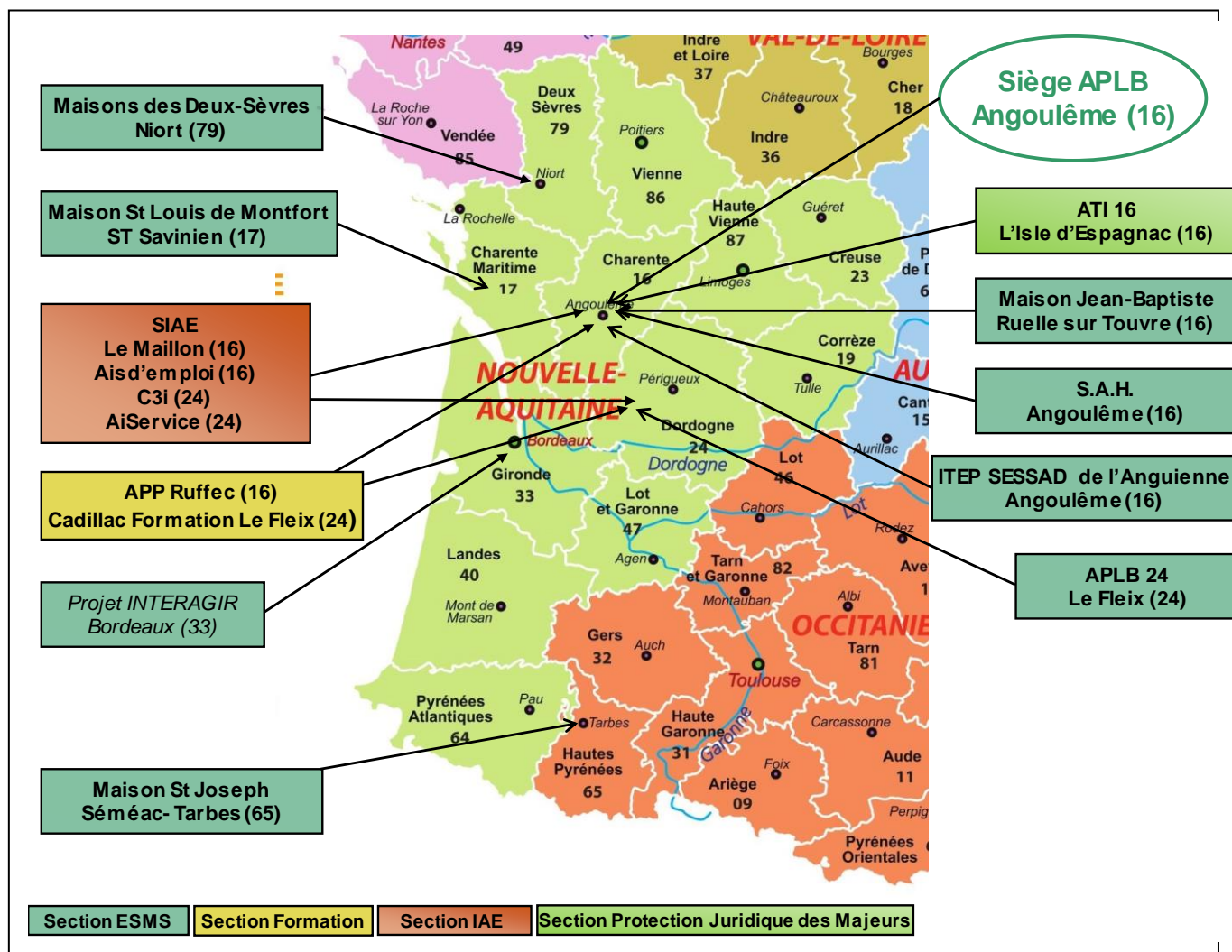
- ❖ APLB-AI (Association Intermédiaire)
- ❖ APLB-ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion)
- ❖ APLB-Social et Médico-Social
- ❖ APLB-Formation
- ❖ APLB-Protection Juridique des Majeurs

- **Le Siège**

Situé depuis l'origine à Angoulême - 48, rue de la charité, il est un lieu de décision, de soutien et d'écoute regroupant de multiples fonctions supports :

- ❖ Conseil d'Administration et Présidence
- ❖ Direction Générale,
- ❖ Ressources humaines et Gestion de la paye
- ❖ Gestion financière et administrative
- ❖ Gestion informatique
- ❖ Qualité, Évaluations et Audit

- Les établissements et services



Sur l'ensemble de ces établissements et services, l'APLB prend en charge chaque année plus de 2 000 personnes, de l'enfance aux adultes.

La richesse de ses ressources humaines :

Par-delà les structures, l'APLB bénéficie, pour mener à bien ses missions, du savoir-faire et des compétences d'administrateurs bénévoles et de salariés dans divers métiers œuvrant tous, quelles que soient leurs fonctions et professions, au projet commun. Personnels de direction et d'encadrement, personnels administratifs, éducatifs et socio-éducatifs, conseillers en insertions, chargés de recrutement, mandataires judiciaires, juristes, paramédicaux, psychologues et personnels des services généraux représentent ainsi **près de 530 salariés**.

E- LE FONCTIONNEMENT DE L'APLB

L'APLB veille à l'équilibre financier des établissements dans le cadre de leurs budgets respectifs et selon les modalités de financement des différents partenaires. Ils sont financés par prix de journée, par dotation globale, dans le cadre de CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) ou encore sous forme de subventions.

L'APLB est au service de l'intérêt général : elle accueille et prend en charge les personnes qui lui sont confiées et gère les financements publics qui lui sont attribués pour ces missions.

Le Conseil d'Administration de l'APLB, par l'intermédiaire de son président, des présidents de sections et de son directeur général, accompagne ses établissements et les assiste dans leurs négociations avec les partenaires financeurs.

L'association fait partie intégrante des dispositifs de solidarité et de protection définis par les instances nationales et territoriales.

C'est pourquoi elle crée, développe, entretient et favorise les contacts avec tous ses partenaires :

- ✓ Elle privilégie la qualité des relations avec les partenaires institutionnels et les acteurs territoriaux : **Conseils Départementaux, Conseils Régionaux MDPH, ARS, PJJ, DDETSPP, ...**
- ✓ Elle recherche et construit de nouveaux partenariats et s'inscrit dans différents réseaux et organismes professionnels dans le but d'optimiser les missions qui lui sont confiées.
- ✓ Dans une volonté constante d'évolution des pratiques et de l'amélioration des prises en charge, elle est force de proposition auprès des partenaires. Elle développe des idées nouvelles et des réponses pertinentes, tant dans les modes de prise en charge des personnes accompagnées que dans la gouvernance des établissements.
- ✓ Dans le cadre de projets innovants, elle s'associe avec d'autres acteurs associatifs du secteur.

F- LES PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

❖ PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Développement de la démarche qualité dans la culture associative

L'APLB entend continuer à impulser une démarche d'amélioration continue au sein de ses établissements, pour :

- Permettre aux salariés de développer une réflexion constante sur le sens donné à leurs pratiques professionnelles et aux modes de prise en charge,
- Favoriser des pratiques de qualité en s'appuyant notamment sur les directions et les comités de veilles de chaque établissement,
- Maintenir des échanges réguliers entre les administrateurs et les professionnels de terrain à travers les visites d'établissements par le CA, accompagné le cas échéant des fonctions supports de la direction générale,
- Répondre aux exigences législatives et réglementaires, aux règles encadrant la création, le financement et le contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux,

Soutien et valorisation des ressources humaines

Le professionnalisme et l'amélioration constante des compétences constituent des objectifs managériaux qui visent à fidéliser l'ensemble des professionnels qui constituent les équipes.

Il conviendra de promouvoir la formation interne et l'apprentissage afin de développer la Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences (GPEC) et donner des perspectives d'emploi à chacun au sein de l'association.

La direction générale travaille d'ores et déjà à la mise en œuvre d'une stratégie associative forte en ce sens.

Développement de la communication

- ✓ Valoriser la communication interne et externe :

L'APLB projette de s'engager vers une nouvelle communication interne et externe, ouverte et interactive, favorisant le lien associatif, le développement d'une culture commune et la coopération inter-établissements (réseau informatique, visio-conférence, réunions inter-établissements, « Le Lien » -journal d'information interne- ...).

Par le projet associatif, l'APLB garantit à ses sections et à travers elles à ses établissements et services une recherche de synergie tout en conservant les spécificités de chacun.

- ✓ Promouvoir l'APLB :

Désireuse d'affirmer sa singularité et d'être reconnue aux niveaux local, départemental, régional et national, elle affirme ses valeurs, notamment par la diffusion de son projet associatif.

Elle assure en outre la promotion de ses actions dans son environnement politique, économique et social afin d'obtenir des soutiens tant financiers que moraux indispensables au développement de ses missions.

Gouvernance et stratégie

L'APLB fait vivre son projet associatif et le réactualise, en rapport avec les agréments des services et établissements gérés. Elle impulse, valide et se porte garante des projets d'établissements qu'elle défend auprès des partenaires sociaux et des politiques,

Elle privilégie un mode de management participatif par objectifs : sous le contrôle de la direction générale, les directions sont responsables de leur établissement. Aidées de leurs équipes, elles sont force de propositions, participent à la définition des orientations stratégiques, et veillent à la mise en œuvre du projet associatif par l'élaboration des projets d'établissements,

Les salariés des établissements sont associés, dans le travail d'équipe, à la dynamique du projet, aux questionnements et aux évolutions en vue d'une amélioration constante de la prise en charge des personnes accompagnées,

L'APLB est convaincue de la nécessité de coordonner les moyens, les bonnes pratiques et les échanges avec les partenaires institutionnels,

Elle entend renforcer le dialogue au sein de l'association, dans un rapport de loyauté réciproque.

Elle s'efforce de mettre en place une dynamique de recrutement et de renouvellement d'administrateurs, indispensables à la pérennisation de l'Association.

❖ PERSPECTIVES PAR SECTIONS

Section APLB-Protection Juridique des Majeurs

L'ATI 16 est un des trois services mandataires judiciaire à la protection des majeurs du département de la Charente. La qualité de service et les valeurs portées par l'association sont reconnues par l'ensemble des acteurs du territoire et notamment les financeurs (DDETSPP) et prescripteurs (Juges).

Après une phase d'augmentation de 10 % par an jusqu'en 2016, le nombre de mesures confiées a connu une certaine stagnation (480 mesures). L'ATI 16 souhaite désormais s'engager dans une démarche de développement pour atteindre l'objectif de 600 mesures dans les cinq ans. Cette montée en charge progressive et maîtrisée, accompagnée des moyens humains, permettra de maintenir la réactivité et la qualité du service et sa pérennité.

Enfin, l'ATI 16 va devoir investir dans la mise en place d'une Gestion Electronique de Documents (GED) entrante et sortante, engager une démarche de révision de son projet de service (2024) et définir les modalités de mise en œuvre de la prochaine évaluation externe.

Section APLB-AI et Section APLB-ETTI

L'APLB Emploi Insertion regroupe 2 sections autonomes (AI et ETTI) organisées en quatre établissements, œuvrant depuis 30 ans dans les champs de l'Insertion par l'Activité Economique. Implantées sur trois départements (la Charente, la Dordogne et la Gironde), ces sections comptent 23 salariés permanents et 480 salariés en insertion représentant 74 ETP en 2020. Conventionnés par l'Etat, ces 4 établissements permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi (difficultés sociales et professionnelles particulières tel que l'âge, l'état de santé, la précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à faciliter leur insertion professionnelle.

Ces sections sont engagées pour les 3 prochaines années dans une stratégie de diversification et de développement de leur activité. En effet, si les équilibres financiers sont favorables, le modèle économique reste fragile, d'autant que la crise Covid-19 a fortement impacté l'activité. Par ailleurs, les sections s'engagent dans un vaste plan d'investissement pour moderniser ses installations et moyens :

- Nouveaux Locaux
- Développement du système informatique
- Formation et renouvellement des équipes
- Développement des actions commerciales.
- Contrôle de gestion

Intégrées en 2018 au sein de l'APLB, ces sections continueront à bénéficier de la stratégie globale associative pour favoriser leur développement.

Section APLB-Social et Médico-Social

La section regroupe 9 établissements implantés sur 6 départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde et Hautes-Pyrénées) pour plus de 900 places ou mesures autorisées.

Après de fortes évolutions ces 5 dernières années en matière de modernisation et réalisation de nouveaux locaux, de diversification des activités, de réponses à un certain nombre d'appels à projets sur différents territoires, la section APLB-Social et Médico-Social entend poursuivre son développement à travers :

- La rénovation des bâtiments de l'APLB 24, de la Maison Jean-Baptiste, des Maisons des Deux-Sèvres et la Maison St Louis de Montfort.
- La contractualisation de nouveaux CPOM.
- La mise en place d'une stratégie de formation pour accompagner l'évolution des métiers de l'éducation spécialisée et du champ social et médico-social en général.
- L'engagement dans une démarche de politique de formation plus globale qui visera à réduire l'écart entre nos besoins et le manque d'attractivité du secteur.
- La création en cours d'une structure sur le département de la Gironde (INTERAGIR) à la suite de l'appel à projet de 2020.

Section APLB-Formation

Nos deux Centres de formations (Cadillac Formation et APP) doivent s'adapter et se structurer pour se développer.

A cette fin, la section Formation de l'APLB entend accroître sa reconnaissance en tant qu'organisme de formation par un travail d'ancrage aux niveaux des différents territoires de Charente et de Dordogne et d'anticiper les évolutions, accompagner ou faire monter en compétences les stagiaires.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux, à la transformation des métiers, des modes de travail et de leurs impacts sur l'évolution des carrières, il convient de repenser les parcours qui font sens et qui replacent l'individu dans

une valorisation, une projection et une reconnaissance au sein de son entreprise, de son établissement ou de sa structure.

La section entend aussi être force de propositions des besoins de formation interne de l'APLB et de ses différents établissements, être moteur de la valorisation des compétences des salariés de l'association et participer à l'intégration des nouveaux embauchés.



Ce projet associatif nous renvoie à l'appel historique de son fondateur en ce qu'il invite chacun à se dépasser. Sa mise en œuvre pour les cinq prochaines années se fera grâce à l'engagement et aux compétences de tous les bénévoles et salariés de l'APLB au service de ce dessein commun.

Angoulême, mai 2021

GLOSSAIRE

A.I. : Association Intermédiaire

A.P.P. : Atelier Pédagogique Personnalisé

A.R.S. : Agence Régionale de la Santé

A.S.E. : Aide Sociale à l'Enfance

A.T.I. : Association Tutélaire d'Insertion

C.D. : Conseil Départemental

C.H.R.S. : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

D.D.E.T.S.P.P. : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

D.I.R.E.C.C.T.E. : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

E.T.T.I. : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

G.P.E.C. : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

I.T.E.P. : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

Labellisation A.P.P. : Réseau National d'ateliers de formations offrant son label par la certification des acquis.

M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées

M.E.C.S. : Maison d'Enfants à Caractère Social

M.N.A. : Mineurs Non-Accompagnés

P.F.S. : Placement Familial Spécialisé

P.J.J. : Protection Judiciaire de la Jeunesse

S.A.H. : Service d'Accueil et d'Hébergement

S.A.P.M.N. : Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel

S.E.S.S.A.D. : Service Éducatif Spécialisé et de Soins A Domicile

COORDONNEES

Siège APLB :

48 Rue de la Charité 16000 ANGOULEME

Tel : 05.45.91.50.13 Fax : 05.45.91.67.99

Email : siege@aplb.fr

site internet : aplb.fr

Section AI :

Aisd'Emploi

6 rue St Vincent de Paul

16000 ANGOULEME

Tel : 05.45.91.88.39

Fax : 05.45.25.02.46

Email : aisdemploi@aplb.fr

AI Service

Route de Mussidan

24130 LE FLEIX

Tel : 05.53.23.55.57

Email : aiservice@aplb.fr

Section Protection Juridique des Majeurs :

ATI 16

160, Boulevard Salvador Allende

CS 91003

16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Tel : 05.45.68.86.93

Fax : 05.45.39.68.84

Email : ati16@aplb.fr

Section ETTI :

Le Maillon

6 rue St Vincent de Paul

16000 ANGOULEME

Tel : 05.45.67.01.39

Fax : 05.45.25.02.46

Email : ciplemaillon@aplb.fr

C3I

Route de Mussidan

24130 LE FLEIX

Tel : 05.53.23.55.57

Email : c3i@aplb.fr

Section Formation :

APP

3 Place Aristide Briand

16700 RUFFEC

Tel : 05.45.31.36.75

Email : appruffec@aplb.fr

OF Cadillac

Route de Mussidan

24130 LE FLEIX

Tel : 05.53.23.55.56

Email : cadillacformation@aplb.fr

Section Sociale et Médico-Sociale :

Maison Jean-Baptiste

673, route de Gond-Pontouvre
16600 Ruelle sur Touvre
Tel : 05.45.65.63.47
Fax : 05.45.65.79.50
Email : mjb@aplb.fr

ITEP SESSAD de l'Anguienne

Chemin de Tous Vents
BP 41206
16000 Angoulême
Tel : 05.45.95.51.15
Fax : 05.45.95.61.50
Email : anguienne@aplb.fr

SAH

123 route de Périgueux
16000 Angoulême
Tel : 05.45.92.92.01
Email : sah@aplb.fr

Maisons des Deux-Sèvres

41 rue du 24 février
79000 Niort
Tel : 05.49.79.95.62
Fax : 05.49.32.96.09
Email : md2s@aplb.fr

Maison St Louis de Montfort

Place de l'église
17350 Saint Savinien
Tel : 05.46.90.20.51
Fax : 05.46.90.21.49
Email : montfort@aplb.fr

APLB 24

Route de Mussidan
24130 Le Fleix
Tel : 05.53.23.55.55
Fax : 05.53.57.61.55
Email : aplb24@aplb.fr

Maison d'Enfants St Joseph

1 bis rue du 11 novembre
65600 Séméac - Tarbes
Tel : 05.62.34.00.72
Fax : 05.62.93.59.81
Email : mesj@aplb.fr